

Numéro 51 - 12 avril 2016

**Le gouvernement Trudeau prend des mesures
pour criminaliser le droit de conscience**

La «conviction responsable» -- une autre doctrine criminelle de la politique étrangère du Canada pour justifier l'agression et la guerre



**Le gouvernement Trudeau prend des mesures pour criminaliser
le droit de conscience**

- La «conviction responsable» -- une autre doctrine criminelle de la politique étrangère du Canada pour justifier l'agression et la guerre
- Bravade au sujet du rôle du Canada au sein du système impérialiste d'États

**Le gouvernement Trudeau prend des mesures pour
criminaliser le droit de conscience**

La «conviction responsable» -- une autre doctrine criminelle de la politique étrangère du Canada pour justifier l'agression et la guerre

Le 29 mars 2016, le ministre des Affaires étrangères du Canada, Stéphane Dion, a pris la parole à

l'Université d'Ottawa dans le cadre de la conférence internationale: « Le Canada sur la scène internationale : Nouveaux défis, nouvelles approches ».[1] Dion a poursuivi la pratique des gouvernements précédents de faire d'une manière désinvolte des annonces importantes de politique étrangère du Canada. Dans son discours, il a annoncé une nouvelle doctrine en matière d'affaires étrangères pour le Canada qu'il appelle la « conviction responsable » et déclaré que la « conviction responsable » sera le « principe directeur » de la politique étrangère du gouvernement.

« C'est un immense honneur que d'avoir été nommé, par le premier ministre Trudeau, ministre des Affaires étrangères du Canada, a déclaré Dion. Pour accomplir le mandat ambitieux qu'il m'a confié, le principe qui me guidera est celui de la conviction responsable. Parmi les convictions qui m'animent, il y a le sens des responsabilités. Je prendrai mes décisions en tenant compte de leurs conséquences prévisibles sur autrui. Voilà ce que m'a demandé le premier ministre, et je m'y affaire avec mes fonctionnaires. C'est ce que commande la conviction responsable. »

Cette doctrine s'inscrit dans la foulée des doctrines canadiennes antérieures, celles de la « sécurité humaine » et de la « responsabilité de protéger » qui avaient été annoncées avec la même désinvolture par le ministre des Affaires étrangères du gouvernement libéral de Chrétien, Lloyd Axworthy. Celui-ci a également pris la parole à cette conférence mais n'a pas daigné préciser que ces doctrines mises de l'avant par le Canada sous sa responsabilité ont donné lieu à des catastrophes et n'ont jamais été acceptées par le peuple du Canada ou par le peuple de tout autre pays.



Le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) dénonce la doctrine de la « conviction responsable » comme pragmatique, immorale et irresponsable. Les Canadiens n'ont même pas été consultés sur cette doctrine malgré ses graves répercussions. Cependant, ils peuvent s'attendre à ce qu'elle soit utilisée pour justifier la criminalisation des luttes de résistance des peuples et des nations opprimés, en particulier de ceux qui vivent sous l'occupation de puissances étrangères, de ceux qui s'opposent aux « changements de régime », de la résistance palestinienne et de ses sympathisants dont les actions pour défendre leur droit d'être sont qualifiées d'antisémitisme et de « crimes haineux ». Les Canadiens peuvent également s'attendre à ce que la même logique soit utilisée pour criminaliser leurs propres luttes pour leurs droits.

Dion affirme que le droit de conscience appartient à ceux qui l'exercent « de manière responsable », à ceux qui tempèrent leurs convictions selon ce qu'il appelle « le monde réel ». Il dit que c'est la bonne façon d'agir non seulement pour un homme d'État, mais également pour tous les Canadiens et pour toute personne.

Dion parle constamment à la première personne lorsqu'il aborde les « principes » qu'il suit. Il raille ceux qu'il appelle les « pacifistes » qui selon lui ont de la « conviction » mais manque de « responsabilité face à l'ennemi ». Il déclare que son mandat en matière de politique étrangère « correspond aux valeurs et aux convictions » d'un libéral canadien et que « ces objectifs sont aussi partagés par quantité de mes concitoyens qui ont une allégeance politique différente de la mienne ». Selon cette « nouvelle doctrine », la « responsabilité » est envers ce qu'il appelle les « intérêts du Canada ». La « conviction » ne peut exister sans le « sens des responsabilités » envers ces intérêts, dit-il.



Pour le PCC(M-L), ce point de vue de Dion est un vrai pas en arrière. Avoir conscience est la qualité fondamentale qui nous rend humain. Cette qualité est la faculté d'abstraction. Elle comprend la faculté de penser, de distinguer le bien du mal, de distinguer ce qui est juste de ce qui est injuste et de définir les principes que nous défendons. Elle inclut la capacité de porter des jugements sur la base de ces principes, de s'engager dans un processus de décision et de s'organiser pour apporter des solutions aux problèmes de la société. C'est là l'essence de ce qui nous définit comme êtres humains possédant la conscience. Ces qualités humaines nous différencient de toutes les autres espèces animales qui ont divers degrés d'intelligence sous la forme de la mémoire donnée par l'instinct. Mais c'est l'affirmation de notre conscience qui nous fait notre humanité. Le droit de conscience des êtres humains implique

donc leur droit d'être.

La conception libérale des droits au contraire défend le droit à la croyance, qu'elle appelle conscience, en autant que la croyance s'accorde avec les croyances promues par la classe dirigeante, que Dion définit comme les « valeurs et les convictions » d'un libéral canadien. Seuls ceux qui acceptent d'embrasser ces croyances peuvent les pratiquer et avancer dans leur carrière; les autres doivent abandonner leurs croyances pour avancer. Parallèlement, plus souvent qu'autrement, les croyances des nazis et des racistes peuvent être exprimées sans inquiétude au nom de la liberté d'expression tandis que les croyances qui ne conviennent pas aux gouvernants sont qualifiées d'extrémistes, d'antisémites, ou déclarées contraire à l'intérêt national.

Dans le but de donner un poids intellectuel à la criminalisation de la dissidence, Dion a recours au sociologue de la fin du XIXe siècle Max Weber. La théorie de Weber de la rationalisation de la société avance une approche pragmatique au nom de la modernité. Il préconise « le remplacement des traditions, des valeurs et des émotions comme facteurs de motivation du comportement en société par des motivations rationnelles, calculées ». Dion souligne « la distinction classique faite par Max Weber entre l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité ».

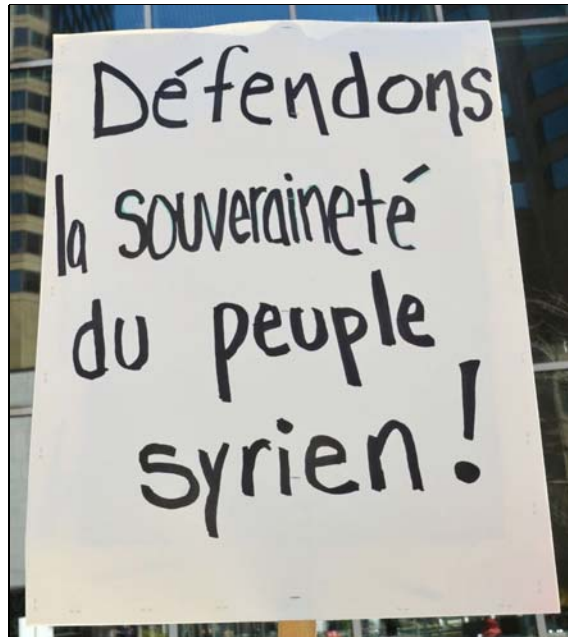
« Weber oppose la conduite qui consiste à rester fidèle à ses convictions quoi qu'il arrive (l'éthique de la conviction) et celle qui consiste à agir en tenant compte des conséquences de ses actes (l'éthique de la responsabilité) », dit Dion. Il soutient que « adopter uniquement une éthique de la conviction mène, certes, à une action pure, défendant un principe ou une cause en faisant fi des conséquences. Le pacifiste qui préconise le désarmement unilatéral face à l'ennemi est inspiré par l'éthique de la conviction: il préconise la non-violence en toute circonstance. »

Dion déclare préférer « sortir de sa distinction étanche pour forger un concept plus syncrétique : l'éthique de la conviction responsable. Cette formule indique que mes valeurs et mes convictions comportent un sens des responsabilités. Ne pas tenir compte des conséquences sur autrui de mes paroles et de mes actes serait contraire à mes convictions. Je m'estime responsable des conséquences de mes actes. »

Avec de tels sophismes et arguments tautologiques, Dion gratte vraiment les fonds de tiroirs. Sans surprise, il ne nous dit pas qui sont les « autres » pour qui cela aura des « conséquences ». Nous

devons croire en la bonté de sa « conviction responsable », mais pourquoi nous devrions le croire, il ne nous le dit pas. Son seul argument, si on peut appeler cela un argument, est qu'il détient le portefeuille du ministère des Affaires étrangères du Canada et qu'il a le soutien de son premier ministre, c'est tout ce qui compte. Il peut se pavaner comme il veut parce que personne n'a le pouvoir de l'arrêter ni même de remettre en question sa « conviction responsable » ou de demander quel est le rapport cette doctrine a avec les problèmes auxquels le monde et la Canada sont confrontés.

Du moins c'est ce qu'il pense, ce qui n'est rien d'autre qu'une manifestation de son narcissisme. Pense-t-il que les personnes politiques comme celles qui sont associées au PCC(M-L), que les travailleurs qui prennent des positions politiques indépendantes, que les combattants résistants et tous les autres vont abandonner leur droit de conscience parce que Dion suit sincèrement sa « conviction responsable »? Pense-t-il qu'où que ce soit dans le monde, les peuples vont renoncer à leur droit de résister à l'intervention étrangère, à l'oppression et l'occupation? Il rêve complètement. Les tentatives de son gouvernement de criminaliser le droit de conscience et les luttes de résistance ne les feront pas disparaître. Bien au contraire, les luttes des peuples vont s'intensifier partout, peu importe l'importance que se donnent de petits rois Canut comme le ministre des Affaires étrangères et son premier ministre et celle qu'ils accordent à leur « conviction responsable ».



Se déclarer disciple de Max Weber au XXI^e siècle n'est certainement pas une chose dont on peut se vanter. Weber est un sociologue allemand associé au néokantisme et au positivisme. Selon Weber, l'essence de tout phénomène socio-économique est déterminé non pas tant par ses aspects objectifs que par le point de vue de l'enquêteur et par la signification culturelle attachée à un processus donné. Partant de l'hypothèse que les sciences sociales étudient uniquement les aspects individuels de différents phénomènes (au lieu de leur ensemble, de leurs rapports et de leurs inter-relations), Weber a tenté de substituer à l'abstraction scientifique la notion arbitraire de l'« idéal-type ». Cet « idéal-type », dit-il, n'a aucun fondement dans réalité, il est simplement un instrument pour systématiser et comprendre des faits individuels, une idée qui permettrait au chercheur de mesurer la réalité. À l'analyse scientifique de l'évolution de la société, Weber a opposé la théorie de la « pluralité » des facteurs historiques.

Dion a copié sa théorie d'experts universitaire de Weber comme Christopher Adair-Toteff de l'Université de Floride du Sud, qui souligne :

« Que ce soit parce que Weber croyait qu'il vivait dans un monde post-nietzschéen, ou qu'il était 'désenchanté' en matière de foi, ou tout simplement pour une autre raison, il a insisté pour souligner que l'on n'avait plus le luxe d'agir uniquement en fonction de sa conscience et de ne pas tenir compte des conséquences. Au lieu de cela, la politique exige que l'on agisse en tenant compte des conséquences prévisibles de ces actions; c'est-à-dire la politique exige que l'on agisse de façon responsable. [...]

« Selon Weber, seuls ceux qui ont les nerfs solides et assument la responsabilité de leurs actions politiques devraient être autorisés à "mettre les doigts dans les rayons de la roue de l'histoire", c'est-à-dire être autorisés à exercer leur droit de conscience. »[2]

Redescendant sur terre et abandonnant son perchoir de philosophie vulgaire, Dion donne un exemple de la « conviction responsable » du Canada en action, et il n'est pas beau. Il cite le contrat gouvernemental de 15 milliards de dollars de vente de véhicules blindés fabriqués au Canada à l'Arabie saoudite, qui sont utilisés pour réprimer la population saoudienne et dans la guerre de l'Arabie saoudite contre le Yémen. Il affirme que les libéraux honorent ce contrat, qui a provoqué l'indignation des Canadiens, puisque « le rompre pourrait mener à des conséquences néfastes ». Il explique ces « conséquences néfastes » : « L'annulation de ce marché pourrait entraîner des amendes salées pour les contribuables canadiens et nuire à la crédibilité de la signature du gouvernement du Canada. Ces conséquences auraient un effet en chaîne sur une industrie dont dépendent directement 70 000 travailleurs au Canada, dont de nombreux anciens combattants. Au moins 2 000 travailleurs, principalement à London, en Ontario, perdraient leur emploi ».



Aggravant sa logique dégénérée selon laquelle la production de guerre devrait être soutenue car elle crée des emplois, Dion ajoute que les Saoudiens « presque certainement » obtiendraient un armement similaire d'un autre pays, et qu'ils ne soucient pas que cet équipement « vienne d'une usine de Lima, en Ohio, ou de Stirling Heights, au Michigan, plutôt que d'une usine de London, en Ontario ».

Ce discours vulgaire est donné comme un exemple d'assumer la responsabilité des conséquences. Cela dépasse l'entendement. Seuls des gens qui ont compromis leur conscience peuvent déclarer que puisque l'Arabie saoudite est à la recherche d'armes pour commettre des crimes contre le peuple, autant que le Canada et ses monopoles soient des « décideurs responsables » et puisse en profiter. C'est bon pour les emplois et les travailleurs canadiens en

ont besoin et, de toute façon, le Canada ne contrôle pas les échanges commerciaux entre l'Arabie saoudite et les autres pays et ne contrôle ce que l'Arabie fait avec l'armement acheté du Canada.

Cette logique ressemble pas mal à celle que l'on trouve dans les déclarations attribuées à Ramón Fonseca des désormais tristement célèbres « Panama Papers ». Dans une interview, il a nié toute responsabilité pour le blanchiment d'argent et les fraudes des sociétés que son entreprise, Mossack Fonseca, a créées. Il a dit que blâmer son entreprise, c'est comme si on blâmait un constructeur d'automobiles « dont la voiture a été utilisée au cours d'un vol ». Toutefois, ce qui est plus remarquable est cette logique sous-jacente que si quelqu'un va le faire, ce devrait être le Canada. C'est la même logique que suit le président de la RBC Banque royale du Canada, dont le nom apparaît 400 fois dans les Panama et qui affirme que la Banque faisait seulement de la « planification fiscale, pas de l'évasion fiscale » !

La logique sous-jacente de tout cela est que le Canada se comporte de façon responsable en ce qui concerne ce que le gouvernement libéral fait et que celui-ci est profondément convaincu qu'il est responsable de ce qu'il fait; c'est cela qui le rend responsable, et aucune analyse n'est nécessaire. La preuve est que le gouvernement présente la doctrine de la « conviction responsable », qui rend son comportement « responsable » parce que « parmi les convictions qui m'animent [le gouvernement], il y a le sens des responsabilités », et de plus, cette tautologie simpliste fournit la base de la criminalisation de la conscience des opposants au nom du bien supérieur et justifie prendre des mesures à leur encontre.

En conclusion de son discours, Dion dit que la politique étrangère canadienne « doit reposer sur des principes, mais sans trop de dogmatisme, et être axée sur l'obtention de résultats ». Pour rendre le tout plus confus et prétendre qu'il défend des principes, Dion déclare que: « Il ne faut pas confondre la conviction responsable avec je ne sais trop quel relativisme moral. Puisque la notion classique d'honnête courtier (honest broker) est maintenant trop souvent confondue avec le relativisme moral ou l'absence de convictions fortes, je préfère dire que le Canada doit être un architecte de la paix équitable et résolu ».

Ce sont en effet les rêves pervers de gens qui se avancent de fausses solutions, qui n'ont pas la conscience tranquille et sont hantés par une obsession morbide de la défaite. [3]

Note:

1. La conférence « Le Canada sur la scène internationale : Nouveaux défis, nouvelles approches » était organisée par l'Institut de La Haye pour la justice mondiale, un groupe de réflexion de la Haye au Pays-Bas, et coparrainé par l'Université d'Ottawa et le Centre d'études en politiques internationales, qui avait également parrainé le Forum Ottawa 2016 de Canada 2020 auquel Dion était conférencier d'honneur. Ont également pris la parole à cette conférence, Louise Arbour, ancienne juge de la Cour suprême et ancienne Haute Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, l'ancien ministre des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, le directeur général de l'UNESCO, Irina Bokova, le secrétaire général adjoint de l'ONU, Adama Dieng, l'ancienne présidente de l'Agence canadienne de développement international, Huguette Labelle, le président de l'Institut de La Haye, Abidoun Williams, l'ancien premier ministre australien, Kevin Rudd, et l'ancien secrétaire d'État adjoint des États-Unis, James Steinberg. L'ancien premier ministre du Canada, Paul Martin, a pris la parole lors du dîner pour les participants de la conférence au Château Laurier.

Le président de l'Institut de La Haye, un universitaire et ancien fonctionnaire des Nations unies, Abidoun Williams, a participé à l'émission Power Play de CTV le 28 mars pour discuter des activités de maintien de la paix du Canada. Il a dit qu'il est encourageant de voir que le gouvernement libéral déclarer que le maintien de la paix sera une priorité. Il serait important de mettre en place un nouveau centre de maintien de la paix au Canada pour former les militaires, les policiers et les civils qui font partie des missions de maintien de la paix, a déclaré Williams. Il a ajouté qu'une importante contribution du Canada serait une « doctrine de stabilisation » des missions de maintien de la paix dans les pays où c'est une composante de la mission. L'Institut décrit son travail comme « Éclairer les politiques », « Pouvoir de mobilisation » et « Formation des futurs leaders et praticiens ».

Le Conseil consultatif de l'Institut de la Haye est présidé par l'ex-secrétaire d'État américain, Madeleine Albright. Parmi les autres membres du Conseil consultatif, on compte des anciens ministres des Affaires étrangères des Pays-Bas, de Russie et de Jordanie, un ancien ministre d'État de l'Inde et un juge à la Cour internationale de justice. L'Institut de la Haye est financé par une variété d'ambassades, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales.

2. Adair-Toteff, Christopher. « Protestant ethics and the spirit of politics: Weber on conscience, conviction and conflict », (2011), *History of the Human Sciences*, 24 (1), pp. 19-35.



Bravade au sujet du rôle du Canada au sein du système impérialiste d'États

Afin de démontrer l'importance de la « conviction responsable » lors de son discours à l'Université d'Ottawa le 29 mars, le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a présenté le conte de fée d'un Canada acteur international intrépide et indispensable dont le sens de la « responsabilité » lui a permis de changer le cours de l'histoire. Quant au gouvernement Harper, il faisait preuve uniquement de « conviction » mais pas de « responsabilité », selon Dion, ce qui a empêché le Canada de jouer son rôle.

Il a évoqué l'action menée en 1972 pour libérer les otages américains détenus par le gouvernement iranien comme un exemple de ce rôle positif. Il n'a pas dit qu'il ne s'agissait pas d'une « action canadienne » mais d'une action de la CIA et de son agent qui était à l'époque « ambassadeur canadien en Iran » Ken Taylor. Dion a dit que « heureusement pour le monde, le Canada avait une ambassade en Iran à la fin des années 1970, ce qui a permis de secourir les otages américains ». Selon Dion, la politique du gouvernement Harper aurait rendu « impossible d'organiser la Série du siècle entre le Canada et l'URSS — au cours de laquelle Paul Henderson a compté son fameux but — qui a contribué à renforcer les liens entre nos cultures et nos peuples durant une période de grande tension ».



Dion a renchéri en soutenant que le Canada avait contribué à « semer les premières graines » de la chute de l'Union soviétique : « Il aurait également été impossible d'inviter le jeune Mikhaïl Gorbatchev au Canada en 1983. À l'époque, M. Gorbatchev était le secrétaire du Parti chargé de l'agriculture et une étoile montante. Comme il l'a écrit dans ses mémoires, c'est en Ontario et en Alberta qu'il a constaté pour la première fois l'inefficacité considérable du système agricole soviétique comparativement au nôtre, et qu'il a reconnu le potentiel de la *perestroïka*, qui est devenue sa vision de la restructuration. C'est lors de ses discussions franches et ouvertes avec des politiciens et des citoyens canadiens qu'ont été semées les premières graines de la *glasnost*. »

Dion a poursuivi sur la voie de la trahison de l'aspiration libérale selon lequel le 21e siècle « appartiendrait au Canada ». C'est l'ancien premier ministre Jean Chrétien qui avait prononcé ces mots après avoir été porté au pouvoir en 1993. Il avait déclaré que désormais l'objectif du Canada serait de s'assurer que les monopoles seraient les vainqueurs sur les marchés mondiaux. Le rêve de faire du Canada une puissance importante au sein du système impérialiste d'États, en dépit de sa population et de son économie modestes comparativement à celles des États-Unis, de la Russie, de Chine et d'autres grandes puissances, remonte lui-même au premier ministre Laurier. Suite au massacre des Canadiens lors de la Première Guerre mondiale au nom de l'empire, Laurier avait déclaré que le Canada venait de se mériter une place dans le monde et que le 20e siècle lui appartiendrait.

Cela illustre bien le rôle servile que le Canada a toujours joué au sein du système impérialiste d'États où il n'a fait qu'ajouter un vote de plus en faveur de l'empire britannique puis des impérialistes américains quand de grandes décisions étaient prises. Voilà le rôle que le Canada

aspire à jouer de nouveau bien qu'il ait été humilié tant de fois pour son rôle de valet en étant écarté ignominieusement quand se tenaient d'importantes réunions.



Lisez *Le Marxiste-Léniniste*
Site web: www.pccml.ca Courriel: redaction@cpcml.ca